

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2021

ÉTHIQUE DON D'ORGANES - (N° 3316)

Retiré

AMENDEMENT

N° AS11

présenté par
Mme Frédérique Dumas, rapporteure

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors qu'un amendement de rédaction globale visant à préciser et simplifier les dispositions de la proposition de loi a été déposé à l'article 1^{er}, cet amendement vise à supprimer l'article 5 de la proposition de loi.